ANNEXE AJOUTÉE A LA DEMANDE DU MINISTERE

201062

HEURES SUPPLEMENTAIRES DES OUVRIERS D'ETAT DU MINISTERE DE LA DEFENSE

Identification de la fiche

Entité	ARM - MI 150 – Ministère des armées
Code BJ	201062
Code PAY	1062
Libellé	Heures supplémentaires des ouvriers de l'état du ministère de la défense (complémentaires)
Objet du complément	Impacts Fiscalité, cotisations, contributions
Date de validité de la fiche RDP	01/06/2017
Date de validité annexe	01/06/2017
Fin de validité annexe	

Impacts sur modalités de service :

Temps partiel: sans impact.

CPA: sans impact.

Impacts sur absences et congés :

Congé de maladie ordinaire : sans objet. Congé de longue maladie : sans objet.

Congé de longue durée pour maladie : sans objet.

Congé de maternité, de paternité ou d'adoption : sans objet.

Nota : ne s'agissant pas d'heures supplémentaires, les heures complémentaires n'entrent pas dans le champ des heures prises en compte pour le maintien de rémunération prévu au décret n° 72-154 relatif aux congés en cas de maladie, de maternité et d'accidents du travail (code PAY 200118B).

Fiscalité, cotisations, contributions :

POPU	FISC./COTIS./CONTRIB.	A COCHER
О	IMPOSABLE	X
	PENSION CIVILE	
	RAFP	
Oaux	IRCANTEC	X
Oreg	FSPOEIE	X
О	CSG	X
О	CRDS	X
Oaux	VEUVAGE	X
Oaux	MALADIE	X
Oaux	VIEILLESSE	X